

AVISU CESEC 2019-65¹
AVIS CESEC 2019-65

Relatif à
Rilativu à

La création d'un fonds de soutien financier aux communes de Corse Fondu Paese

A creazione di un fondu di sustegnu finanziariu à e cumune di Corsica Fondu Paese

Vu le Code général des Collectivités territoriales, notamment ses articles L. 4422-34 à L. 4422-37, R.4422-4 à R. 4425-6 ;

Vistu u Codice generale di e Cullettività Territoriale, in particolare i so articuli L. 4422-34 à L. 4422-37, R.4422-4 à R. 4425-6 ;

Vu la lettre de saisine du 15 novembre 2019 par laquelle Monsieur le Président du Conseil Exécutif de Corse demande l'avis du Conseil Economique Social, Environnemental et Culturel de Corse sur la création d'un fonds de soutien financier aux communes de Corse Fondu Paese;

Vistu a lettera di presentazione di u 15 di nuvembre 2019 di u Sgiò Presidente di u Cunsigliu Esecutivu di Corsica chì dumanda l'avisu di u Cunsigliu Economicu, Social, di l'Ambiente e Culturale di Corsica rilativu à a creazione di un fondu di sustegnu finanziariu à e cumune di Corsica Fondu Paese ;

Après avoir entendu Monsieur Gilles Simeoni, Président du Conseil Exécutif de Corse, Monsieur Pasquin Cristofari, Directeur de l'Attractivité, des Dynamiques Territoriales, de la Politique de l'Habitat et du Logement, Monsieur Jean Philippe Rossi et Madame Amiel LUCCHINI pour la Direction des Dynamiques Territoriales, de la Politique de l'Habitat et du Logement ;

Dopu intesu u Presidente di u Cunsigliu esecutivu di Corsica è i servizii di a direzione di l'attrattività è dinamiche territoriale ;

Sur rapport de Louise NICOLAI, pour la commission « politiques environnementales, aménagement, développement des territoires et urbanisme » ;

À nant'à u raportu di Louise NICOLAI pè a Cummissione « pulitiche ambientale, asestu di u territoriu è urbanisimu »;

**Le Conseil Economique, Social, Environnemental et Culturel de Corse,
Réuni en séance plénière le 26 novembre 2019 à Ajaccio,
Prononce l'avis suivant**

*U Cunsigliu Economicu, Social, di l'Ambiente e Culturale di Corsica
Adunitu in seduta pienaria u 26 di nuvembre di u 2019, in Aiacciu
Prununzia l'avisu chì seguita*

¹ Adopté à l'unanimité

Face au constat sur les difficultés des collectivités locales, notamment financières, pour la mise en œuvre de leurs projets d'investissement, d'autant plus en zone rurale, la Collectivité de Corse a souhaité créer un fonds de soutien financier dédié. Ces difficultés se traduisent par un manque de trésorerie d'amorçage ne permettant pas de lancer les travaux, soit par des difficultés de paiement de la commande publique qui handicapent les entreprises, et ce, d'autant plus que leur taille est réduite, en particulier dans les territoires ruraux.

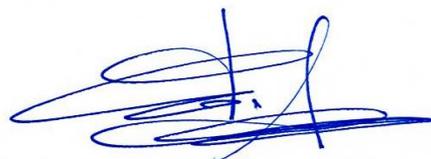
Les objectifs de ce fonds sont donc de:

- ✓ Permettre le financement de l'investissement en le partageant éventuellement avec les banques locales;
- ✓ Réduire les coûts de financement;
- ✓ Relayer facilement la subvention publique et amorcer la dépense publique.

Pour ce faire, il est nécessaire de procéder au lancement d'un appel à manifestation d'intérêt à destination des gestionnaires d'un fonds de soutien aux communes et, le cas échéant, aux communautés de communes de Corse. C'est l'objet du rapport soumis à l'avis du CESECC.

Considérant que ce fonds de soutien est un écho au développement du territoire et vient compléter avec pertinence et cohérence l'ensemble des dispositifs d'aides dans ce domaine, **le CESECC souligne** la complétude de l'ensemble des travaux menés dans le cadre des scontri di i territorii **et émet un avis favorable** à la création du Fondu Paese.

Le Président du CESEC,



Paul SCAGLIA